

Communiqué de presse

Berne, le 27 janvier 2015

L'assouplissement des horaires d'ouverture des magasins est profitable au commerce de détail en Suisse

Les commerces doivent pouvoir pratiquer, le matin et le soir, des horaires d'ouverture plus souples pour s'adapter aux besoins de leur clientèle. L'harmonisation partielle des heures d'ouverture des commerces, dont la commission du Conseil des États a traité aujourd'hui, constitue un pas dans la bonne direction. L'assouplissement des horaires d'ouverture a pour effet, de manière générale, d'accroître la concurrence et de freiner le tourisme des achats. Considérant que ce projet d'harmonisation partielle n'implique aucune modification du droit du travail, l'usam demande que le Parlement en délibère et l'adopte dans les meilleurs délais.

L'une des raisons des excès du tourisme d'achat dans les pays voisins tient au fait que les horaires d'ouverture des commerces en Suisse ne sont pas pratiques pour la clientèle. La loi sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag) est une contre-mesure adéquate, qui améliore les conditions structurelles et réglementaires régissant le commerce de détail en Suisse. Si l'on entend lutter efficacement et avec succès contre le tourisme des achats, cela présuppose que les détaillants aient la faculté d'optimiser leur position commerciale.

Améliorer les possibilités d'achats a également un impact positif pour les clients eux-mêmes, car le détaillant est en mesure de mieux répondre à leurs attentes. Le projet d'harmonisation partielle peut être mis en œuvre sans qu'il faille apporter de modification au droit du travail. Raison pour laquelle l'usam, plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, demande que le Parlement en délibère et l'adopte rapidement.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Henrique Schneider, responsable du dossier, tél. 031 380 14 14, mobile 079 237 60 82

Numéro 1: plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME